



# L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

#### AVIS PUBLIC EST DONNÉ :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le mardi 20 novembre 2018 à 16 h 00, statuera sur la demande de démolition suivante :

**Adresse :** 802, boulevard de l'Ange-Gardien  
**No de lot :** 2 892 900 (circonscription de L'Assomption)

**Demande :** La demande consiste à autoriser la démolition complète du bâtiment principal.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis et de l'affichage sur l'immeuble concerné, faire connaître **par écrit** son opposition motivée au greffier par intérim de la Ville de L'Assomption par la poste à Division du greffe, 399, rue Dorval, L'Assomption, J5W 1A1 ou par voie électronique à l'adresse courriel [greffe@ville.lassomption.qc.ca](mailto:greffe@ville.lassomption.qc.ca).

PRENEZ EN OUTRE AVIS, que toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance extraordinaire du 20 novembre 2018.

Donné à L'Assomption, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

Jean-Michel Frédérick  
Greffier adjoint par intérim